

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance Ordinaire du 24 septembre 2020

Membres présents : Bruno FARINE, Marie-Bénédicte BRUN, François TALBOT, Michèle HOELTZENER-THOYER, Frédéric COLLARD, Pascal DELAUNAY, Damien EVRARD, Véronique REGNAULT Christian GILBERT, Marceline MATRAT, Solène VAILLOT, et Gilles ALLAIN.

Membres absents excusés : Sonia DAVID ayant donné pouvoir à Bruno FARINE et Nicolas CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique REGNAULT.

Secrétaire de séance : Christian GILBERT.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2020.
- **PREND** connaissance des décisions du Maire prises en vertu de la délibération n°13-2020 du 28 mai 2020, à savoir :
 - Non exercice du droit de préemption urbain sur les terrains suivants : 15 rue du pré de l'orme, 24 bis rue du Vazon, 9 rue du hameau, et 8 rue Labourie,
 - Signature des devis suivants : installation du système d'alarme à la mairie pour un montant de 2 820 €, fourniture de 2 défibrillateurs pour un montant de 2 610 €, et mise en place d'un rail de guidage et remise en peinture du passage piéton et de la place PMR pour un montant de 1 008 €.
- **PREND** la délibération n°48-2020 pour :
 - FONCTIONNEMENT**
 - ajouter la somme de 1 300 € à l'article 657362 « Ccas » chapitre 65 afin que le virement qui n'a pas été effectué au CCAS fin 2019 soit réellement fait cette année,
 - ajouter la somme de 1 000 € à l'article 6283 « Frais de nettoyage » chapitre 011 afin de couvrir les dépenses liées au recours à une société de nettoyage pour le remplacement de l'agent d'entretien actuellement en arrêt maladie et pour le nettoyage de la nouvelle salle communale,
 - ajouter la somme de 150 € à l'article 60636 « Vêtements de travail » chapitre 011 afin de couvrir des dépenses supplémentaires de vêtements pour les sapeurs-pompiers volontaires,
 - retrancher la somme de 2 450 € au chapitre 022 « Dépenses imprévues »,
 - INVESTISSEMENT**
 - ajouter la somme de 426 253,74 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » chapitre 10, afin de prendre en compte la remarque de la Préfecture sur l'oubli de l'inscription de cette somme affectée lors du vote du compte administratif 2019,
 - ajouter la somme de 10 000 € à l'article 2188 « Autres Immobilisations corporelles » chapitre 21, afin de pouvoir acheter du matériel supplémentaire pour le CPI de Moussey, pour la salle communale, et ajouter des crédits supplémentaires pour l'aménagement de l'abribus dans Moussey,
 - ajouter la somme de 80 000 € à l'article 21318 « Autres bâtiments publics » chapitre 21 afin de couvrir les travaux qui seront réalisés sur le pignon de l'église,
 - ajouter la somme de 335 000 € à l'article 2135 « Installations générales » chapitre 21 dans l'objectif de réaliser des travaux intérieurs dans l'ancien presbytère,

- ajouter la somme de 1 253,74 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues ».
- **PREND** la délibération n°49-2020 pour abroger la délibération n°3-2020 du 5 mars 2020 relative à l'affectation de biens au CPI de Moussey, et intégrer les biens affectés par le Service Départemental de Secours et d'Incendie au Centre de Première Intervention de Moussey dans l'inventaire physique et comptable de la commune pour une valeur nette comptable de 5 008,99 €, le lot Hyménoptères étant manquant dans la première délibération ;
- **PREND** la délibération n°50-2020 pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat du défibrillateur situé sur la mairie ;
- **REPORTE** le point « Bornes endommagées à refacter » à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, faute des éléments nécessaires pour délibérer ;
- **PREND** la délibération n°51-2020 pour accepter la mise à disposition à titre gracieux d'une partie de la parcelle AB 60 pour une superficie de 1,70 ha Lieu-dit « Pâtier » à un jeune agriculteur de la commune ;
- **PREND** connaissance du tableau comparatif des offres relatives à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme pour faire évoluer la zone 2AUY située derrière la zone artisanale de l'Osière en zone 1AUY, et à la rectification graphique du plan suite à l'annulation de la création de l'emplacement réservé n°2 ;
- **REPORTE** le point « Opposition à l'automaticité du transfert de compétence PLU à Troyes Champagne Métropole » à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, faute des éléments nécessaires pour délibérer ;
- **EST INFORME** des problèmes relatifs aux clés fournies pour la salle communale. Certains oublis et erreurs vis-à-vis de l'organigramme doivent être corrigés.

Questions diverses :

- *Monsieur le Maire remercie Messieurs Frédéric COLLARD, Richard BEL, Hervé SCHALLER, et François TALBOT pour leur implication dans le suivi des travaux de la salle communale.*
- *Monsieur Pascal DELAUNAY est déçu de l'assistance de la SIABA sur les aspects pratiques comme la mise en place des extincteurs et autres obligations à anticiper. Monsieur le Maire répond qu'il y a quelques points négatifs à la marge mais que pour l'essentiel, à savoir les montages de dossiers de demande d'aides et le suivi des factures et les révisions tarifaires, le bilan est très positif.*
- *Monsieur Frédéric COLLARD remercie Monsieur le Maire pour sa présence quotidienne lors des travaux de la salle communale.*
- *Une formation incendie est prévue pour les conseillers municipaux, le personnel communal et les professeurs des écoles. 3 dates vont être proposées au formateur : 14 octobre, 4 novembre, et 18 novembre de 17h30 à 19h.*
- *Monsieur le Maire présente un document de données chiffrées sur la commune de Moussey.*
- *Monsieur le Maire demande si des personnes sont intéressées par des places de basket et de handball qui peuvent être fournies par Troyes Champagne Métropole. Certaines personnes étant intéressées, des places seront mises à disposition des habitants.*
- *Monsieur Gilles ALLAIN rappelle que des voitures sont en stationnement gênant pour la visibilité sur le trottoir à la sortie du lotissement Les Prés Madame.*

- *Monsieur Frédéric COLLARD relaie la demande d'habitants qui se demandent quand la cantine scolaire sera mise en place à Moussey. Monsieur le Maire rappelle que l'année 2020 est très particulière avec une mise en place du conseil municipal après son élection seulement fin mai, des commissions communales qui peinent à se mettre vraiment en marche, et une gestion de la salle communale qui est gênée par le Covid-19.*
- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Troyes Champagne Métropole (TCM) de la création d'un Réseau d'Assistants Maternels au niveau du sud de Troyes, et pourquoi pas à Moussey. Une animatrice viendrait une demi-journée par semaine pour proposer des activités aux enfants amenés par les assistants maternels du secteur. Le coût étant pris en charge par TCM, le conseil municipal y est favorable. Le vendredi matin est proposé pour ce nouveau service à la salle communale.*
- *Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à l'acquisition de tapis de gym, sachant que ceux-ci pourraient être utilisés pour le baby gym, la gym adultes et les activités de l'école. A cette réflexion, doivent être ajoutées les règles sanitaires actuelles.*